

Journal

ÉDITION FÉVRIER 2021

L'écho du Village

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION ◆◆◆ WWW.STBRES.FR



**TRAVAUX
RÉALISÉS**
en 2020

ACTUALITÉ locale

Vie **ASSOCIATIVE**



◆◆◆ SOMMAIRE

Edito : "le mot du maire"	3
Mairie	4
Infos Pratiques	5
Urbanisme	6 à 8
Actualité locale	9
Jeunesse	10
Vie Associative / Seniors	11 à 14
Obligations légales	15
Votre Village	16

ÉDITO



L'année 2020 restera à jamais gravée dans nos mémoires. Insidieusement mois après mois, la pandémie a envahie notre vie quotidienne. Ces prochaines semaines devraient nous permettre d'entrevoir le recul du Covid 19 par les vaccinations à grande échelle.

J'ai une pensée pour les familles qui ont été touchées par la perte d'un proche, à ceux d'entre vous frappés par la maladie, l'accident, je vous souhaite un complet rétablissement.

Dans ce contexte si particulier, le conseil municipal a continué d'œuvrer pour le développement du village. Les équipements réalisés au cours de l'année témoignent du respect de nos engagements.

Seul le plan local d'urbanisme n'a pu être finalisé, la réunion publique n'ayant pu être programmée.

Au cours de l'année 2021 les travaux de réfection de l'église et de la mise en sécurité du pont Fargier seront réalisés. Les schémas directeurs eau et assainissement seront mis à l'étude, le PLU sera finalisé.

Au-delà de ces projets, je souhaite que cette nouvelle année permette aux artisans, restaurateurs, associations de retrouver pleinement leurs activités.

Mon souhait le plus cher et que nous nous retrouvions au cours de réunion publique, fête, repas des aînés, cérémonie des vœux, afin que le bien-vivre ensemble ne soit pas qu'une jolie formule mais la réalité.

Accompagné du conseil municipal et du personnel communal, je formule les vœux que 2021 soit pour vous tous, une année de bonne santé, de joie et de prospérité.

Maire de Saint-Brès
Jean-Pierre CHARPENTIER





MAIRIE SAINT-BRÈS

254 Chemin de la Filature
30500 Saint-Brès.

Tél. 04 66 24 01 25

Fax. 04 66 24 38 61

E-mail : mairiestbres@gmail.com

Site Internet : www.stbres.fr

Horaires : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h. le mercredi de 10h à 11h30.



Consultez le site Internet de la commune, vous y retrouverez toutes les informations et l'actualité concernant la vie de notre village.

www.stbres.fr

TABLE ANNUELLE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL 2020

Nous ne pouvons faire état que des avis de naissance qui nous sont envoyés par la ville d'Alès, seule commune à nous les faire parvenir, et dont les parents ont donné leur accord pour apparaître dans ce bulletin.

◆ NAISSANCES

05 mai 2020	PELLEQUER Julia
06 août 2020	ALEXANDRE Kuro
16 novembre 2020	LABROT Noély

◆ DÉCÈS

10 février 2020	GAURET Max à Alès
14 août 2020	CERVENY Ep. AZZELINO Rose-Marie à Nîmes
14 octobre 2020	BOUÉ Vve BEZIA Angèle à Saint-Brès
20 octobre 2020	HANNECART Albert à Saint-Brès
03 décembre 2020	FARCHE Henri à Alès

PERMANENCE DES ÉLUS

M. CHARPENTIER (Maire)
Vendredi et sur rendez-vous

M. TAQUET Lundi 16h à 18h

M. BAPTISTE Mardi 16h à 18h

M. BATAILLE Jeudi 16h à 18h



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **En Mairie :**
Etat Civil - Demande d'Acte de Naissance - Urbanisme.
- Vous trouverez également tous les renseignements sur le site Internet de la commune **www.stbres.fr** à la rubrique "Mairie", "Démarches Administratives".
- Et aussi sur le site **www.service-public.fr**

RÉSEAU des BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des **bibliothèques** fait son **Drive** [MODE D'EMPLOI]

- 1 CONSULTER** le catalogue du réseau
<https://dezecevennes.bibli.fr>
- 2 PRÉPAREZ** votre liste de documents
jusqu'à **9 DOCUMENTS/CARTE** (selon les bibliothèques)
- 3 COMMANDEZ**
 - Via le site Internet du réseau
 - Par téléphone à une bibliothèque du réseau
 - Par mail en indiquant votre N° d'abonné(e), votre nom et votre liste. [bibliotheque.stbres@gmail.com]

Si vous n'êtes pas abonné(e)s pas de souci votre inscription sera faite lors de votre venue.
- 4** Quand votre commande est prête **RÉCUPÉREZ** vos documents dans le créneau horaire fixé par votre bibliothèque. Vos réservations seront préparées dans le strict respect des règles d'hygiène.

Flashez ce QR code et retrouvez toute l'actu de votre réseau des bibliothèques De Cèze Cévennes

De Cèze Cévennes



DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT VICTOR DE MALCAP

Pour l'enlèvement à domicile des encombrants, téléphoner à la Communauté de Communes pour s'inscrire.

Service environnement :
tél. 04 66 61 32 93

Horaires :

lundi de 14h à 17h, mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Fermé dimanche et lundi matin.



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BRÈS

Adresse : ancienne Mairie.

Heures d'ouverture :

le lundi de 9h30 à 11h, le jeudi de 8h30 à 11h et pendant les vacances scolaires, le mercredi de 8h à 11h.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : CÈZE-CEVENNES

Siège social : 120 route d'Uzès - 30500 Saint Ambroix.

Adresse postale : 120 route d'Uzès prolongée - 30500 Saint Ambroix.

Tél. 04 66 83 77 87

E-mail : info@ceze-cevennes.fr

Site Internet : www.ceze-cevennes.fr

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU **17** POLICE **18** SAPEURS-POMPIERS

112 URGENCE **3237** PHARMACIE DE GARDE

Centre anti-poisons de Marseille
04 91 75 25 25

Gendarmerie St-Ambroix
04 66 24 00 40

URBANISME



CITY PARC - VUE DE FACE



CITY PARC - VUE DE DOS



INAUGURATION DU CITY PARC AVEC L'ÉCOLE DE SAINT-BRÈS



BARRIÉRAGE CITY PARC



NOUVEAU PARKING



TRAVAUX PEINTURE À L'ÉCOLE



RELOOKING PIÈCE ENSEIGNANTS



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020



Réalisation d'un **City Parc**

L'année 2020 a vu la réalisation et finalisation du **City Parc** sur l'emplacement d'un parking situé près de la salle des Oliviers.

Un barriérage est venu compléter avec accès PMR cette installation.

Le 29 septembre 2020 une démonstration par la société Agorespace a été réalisée en collaboration avec les enfants de l'école de Saint-Brès.

Pour rappel ces **travaux d'un montant de 83 546 €** ont été financés par le :

Département du Gard :
16 601 €.

Agence Nationale du Sport :
34 000 €.

Commune de Saint-Brès :
32 945 €.

Et réalisés par les entreprises :
Jouvert - TPLR - Agorespace.

Création d'un **nouveau parking**

Un nouveau parking a été créé sur les hauteurs de la salle des Oliviers, ce dernier remplace celui qui a permis l'implantation du City Parc et offre de ce fait une zone de stationnement équilibré disposant d'un nouvel éclairage.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TPLR de Saint-Brès.

Remplacement de la **chaudière**

Comme prévue, l'ancienne chaudière qui alimentait l'école ainsi que la bibliothèque et deux appartements, a été remplacée par une **nouvelle chaudière Gaz de nouvelle génération**. Cette dernière nous permettra d'assurer sereinement le chauffage de ces locaux en nous permettant une économie de fonctionnement.

Coût des travaux : 14 615 €.

Divers travaux **école**

Des travaux de confort ont été réalisés, mis en place de nouvelles peintures, renforcement du nombre de prise de courant, réorganisation et agencement des locaux de stockage existant, achat de nouveaux lits pour la sieste des plus petits.

Au niveau cantine, une nouvelle convention a été signée courant novembre avec les Ets Grillet de Bessèges concernant la livraison des repas scolaires.

Cette prestation a vu la mise en place d'un nouveau four de mise en température des aliments (**en prêt gracieux des Ets Grillet**) et a nécessité le renforcement électrique de l'alimentation de l'école.



NOUVEAUX LITS SIESTE DES PETITS



FOUR DE LA CANTINE



CHAUDIÈRE GAZ





CURAGE DES FOSSÉS

Curage des **fossés**

Dans le cadre de l'entretien des voies communales, il a été réalisé le curage des fossés sur certaines parties de la commune, au niveau du chemin des Terrasses et en partie sur le chemin des Diligences.

Le **montant de ces travaux réalisés par l'entreprise TPLR se sont élevés à 3720 €.**

Habillage des **containers**

Un enclos de protection pour les lieux de collecte des containers a été réalisé chemin des Diligences. Si ce dernier s'avérait satisfaisant à l'usage, la commune envisage dans la mesure du possible, de le généraliser à l'ensemble de ses points de collecte. **Montant 375 €.**



HABILLAGE CONTAINERS



TRAVAUX **EN COURS ET À VENIR**

- **Sécurisation du pont FARGIER.**

Des travaux de sécurisation de ce pont seront réalisés pour un **montant de 25 000 €.**

Subventionnés en partie par le montant des amendes de police attribuées en décembre 2020 de 18 567 €.

- **Restauration de l'église.**

Dans le cadre des futurs travaux de restauration qui seront menés dans ce bâtiment en 2021 des devis ont été réalisés à cet effet.

- **Finalisation du PLU (plan local d'urbanisme).**

L'avancement de l'étude suivi par le cabinet d'étude CLAUZON a pris du retard à cause des contraintes liées à la Covid 19. A noter dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PLU une enquête publique sera réalisée au cours de cette année avec consultation de la population.

- **Réalisation d'un schéma directeur concernant les eaux usées et potables.**

L'étude et la réalisation progressive de ce schéma directeur sera menée en partenariat avec la commune de Saint-Ambroix.

A noter que ces travaux et études sont subventionnables à 80 % :

- 50 % par l'agence de l'eau,
- 30 % par le département.

- **Sécurisation du chemin de Charlouy.**

Après devis, une demande de subvention a été effectuée auprès des services de l'état (DETR) et du département (CD), pour la réalisation des travaux de sécurisation de ce chemin.

- **Etude de faisabilité pour la création du parcours de santé.**





TOUR DE FRANCE

Le jeudi 3 septembre 2020 le Tour de France a traversé notre commune lors de l'étape LeTeil/Mont Aigoual.

Cela a nécessité la mise en place d'un barriérage spécifique pour sécuriser les sorties de la commune, le temps du passage de cette course.

Nous en profitons pour remercier les membres du conseil municipal et personnel communal qui ont permis de sécuriser cette manifestation.



BUS INFORMATIQUE



Le bus informatique vient toujours à votre rencontre pour vous informer, vous orienter et vous aider dans vos démarches administratives. **Le 4^{ème} mardi du mois de 14h à 16h - Parvis de la mairie.**

INDIGOLYS-KAFEE



Au sommet de la côte du Réboulet, sur la commune de Saint-Brès, l'ancien restaurant Le Massila, fermé depuis plus de trois ans, a ouvert le 10 juillet, sous le nom d'Indigolys-Kafee ainsi renommé par le couple Bret-Chapiona.

Contact : 06 08 77 16 13

Mail : indigolyskafee@gmail.com

Facebook : indigolys-Kafee.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

En présence des membres des anciens combattants et des élus présents et quelques citoyens, c'est en comité restreint que la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée.

Au cours de cette cérémonie a été citée la liste des soldats Français tombés pour la France en opérations extérieures.



NOUVEAU CAMION POUR LA COMMUNE

La commune s'est dotée d'un nouveau camion en remplacement de l'ancien véhicule qui servait depuis plus de 22 ans et dont la boîte de vitesses n'était plus réparable.

C'est donc un **véhicule flambant neuf d'une valeur de 30 720 €** qui a été livré le 1er septembre 2020 aux services techniques de la mairie, qui l'attendait avec impatience.



ÉCOLE DE SAINT-BRÈS

Une nouvelle rentrée scolaire dans notre petite école de **deux classes à 4 niveaux chacune, pour un total de 29 élèves.**

Les projets pluridisciplinaires sont toujours à l'honneur, tout comme le lien avec les familles et la promotion des valeurs éco-citoyennes qui sont les axes principaux de notre projet d'école. Par la motivation et la coopération, les élèves deviennent acteurs de leurs apprentissages et progressent.

Voici quelques exemples de nos projets de l'année :

une chorale hebdomadaire, la poursuite de nos créations plastiques et écrites autour du thème "eau présente, eau absente", des temps forts avec invitation des familles quand cela est possible, des ateliers intergénérationnels sportifs et séances au City Parc, des actions citoyennes et des sorties nature pour découvrir l'environnement proche.



CLASSE DES PETITS



CLASSE DES GRANDS



POTAGER



TÉLÉTHON



RENTÉE EN MUSIQUE



SORTIE NATURE - HÉRISSON



PASSAGE TOUR DE FRANCE



COMMÉMORATION SAMUEL PATY





ASSOCIATION DU SOU DES ÉCOLES DE SAINT-BRÈS

Cette année, nous avons de nouveau la chance de garder la même équipe enseignante : Mme Emeline Glanzberg, directrice de l'école et maîtresse des maternelles et des CP, et Mme Charlotte Quoniam, maîtresse des élèves du CE1 au CM2.

Une nouvelle ATSEM, Anaïs Vieren, vient compléter l'équipe enseignante, et les élèves ont eu la joie de voir revenir Sara Durr qui assurera cette année des missions citoyennes et culturelles pour nos enfants.

Annick Brunatto et Carine Allain sont toujours là pour encadrer la cantine et la garderie, Laurent Colançon et Marc Blanquet s'occupent quant à eux du ramassage scolaire, et Dominique Agnel de l'entretien des locaux.

L'année scolaire 2019/2020 a bien sûr été marquée par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des écoles de mars à mai, et de nombreux changements dans la vie et les habitudes de nos petits écoliers ; toutefois, l'association du Sou des écoles a pu contribuer à quelques activités et manifestations :

Octobre 2019 : Bal des petits monstres organisé par les maîtresses à l'occasion d'Halloween où un goûter a été offert aux enfants.

Novembre 2019 : Photo de classe (photos de groupe, individuelles et des fratries proposées ensuite à la vente).

Décembre 2019 : Marché et boom de Noël avec buvette, goûter et petits cadeaux, où les enfants ont fini l'année en chanson !

Février 2020 : Carnaval des enfants avec goûter.

Juin 2020 : les maîtresses ont eu la bonne idée d'organiser un **pique-nique** en extérieur afin de

pouvoir réunir les familles et les enfants dans le respect des consignes sanitaires, et proposer des activités de plein-air. Le Sou des écoles a à cette occasion financé un goûter et les traditionnels cadeaux de fin d'année pour les élèves, ainsi que pour le personnel de l'école.

Aussi, grâce aux aides et subventions versées par la Mairie, l'association a également contribué à divers achats de matériel pour l'école : livres pour les enfants, jeux pour la cour de récréation etc..., en fonction des demandes des maîtresses.

Une **inauguration des "permis récréation"** a d'ailleurs eu lieu le **5 décembre 2019** suite au co-financement de la Mairie et du Sou des écoles pour l'achat de grands jeux de récréation !

Toutes ces actions et manifestations ne pourraient être menées à bien sans l'aide, le soutien et l'investissement des parents bénévoles, des maîtresses et de la Mairie, nous tenons donc à remercier toutes ces personnes qui continuent à s'investir, malgré le contexte, pour le bonheur de nos enfants !

Cette année, bien qu'elle reste particulière, devrait permettre de faire voir le jour à de nombreux projets prévus par l'équipe enseignante (activités en lien avec chaque fêtes importantes de l'année, achat de matériel, livres, jeux, sortie scolaire de fin d'année etc.), c'est pourquoi nous tenons à vous rappeler l'importance du rôle humain et financier de l'association du Sou des écoles pour l'éveil de nos enfants !

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle soit sous de meilleurs auspices que l'année précédente !

ASSOCIATION **ART & LOISIRS**



Mireille COPIN a **créé en mars 2011 le club Art et Loisirs** comprenant les ateliers patchwork, couture, boutsis, tricot et un atelier peinture animé par Mr. Daniel GUERIN.

En 2015, une nouvelle équipe est mise en place pour redynamiser le club, innover par de nouvelles activités et manifestations, afin de le faire connaître dans le milieu associatif communal et régional. Celui-ci se compose de : **Danielle Berardi présidente, Michèle Bonnaud secrétaire et Jeannine Taquet trésorière**, un trio encore à l'œuvre aujourd'hui.

Mais en 2020, les événements sanitaires et la crise que nous traversons nous ont obligé d'annuler toutes les activités et manifestations prévues (journée de l'Amitié, repas de fin d'année en famille, expositions et marché de Noël).

L'association a pu reprendre ses activités le lundi 7 septembre 2020 dans les **nouveaux locaux mis à disposition par la commune, à la salle communale des Oliviers**, avec respect des gestes barrières et distanciation. **Les activités ont lieu tous les lundis de 14h à 17h.**

Durant cette période de confinement, sollicité par M. le Maire, **les membres du club ont confec-**

tionné environ 600 masques pour distribution aux administrés, familles et connaissances.

Le club compte à ce jour **22 adhérentes** qui partagent dans la convivialité et la bonne humeur, leur savoir-faire et technique dans les divers ateliers. Seul l'atelier peinture n'est plus d'actualité.

Si vous êtes intéressées, venez nous rejoindre, un accueil chaleureux et un accompagnement si vous débutez, vous sera réservée.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la présidente **Danielle Berardi au 04 66 52 40 87 ou 06 70 50 16 69.**





NOUVEAU COMITÉ DES FÊTES !

Créée le 18 août 2020, l'association "la Frigoule Saint-Brès Animation", vient remplacer l'ancien comité des fêtes qui a cessé toute activité.

L'objet de l'association est l'animation et la promotion du village de Saint-Brès, dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et festifs.

L'association compte à ce jour une trentaine de membres, plusieurs commissions sont mises en place, commissions culture spectacles, sport jeunesse, sonorisation, restauration bar, etc...

afin de répartir le travail entre tous les membres.

Le bureau a été élu comme suit : **président Christian Arnault, vice-président Yan Binst, secrétaire Jean Louis Borrelly, trésorière Danielle Berardi et trésorier adjoint Michel Gentile.**

Les conditions sanitaires ne nous ont permis d'organiser aucune manifestation, mais nous avons bien travaillé en interne notamment à la commission sport jeunesse avec la **création d'une équipe de soccer** (football sur petit terrain) **avec les jeunes**



ÉQUIPE SOCCER - CITY PARC

Saint Brésiens qui ont déjà bien utilisé le nouveau City Parc.

Dès que les conditions de réunions et de rassemblement deviendront normales, nous sommes prêts pour organiser diverses manifestations pour les habitants du village. Vous en serez informés.

Nous accueillerons avec plaisir toutes les personnes qui voudraient nous rejoindre dans l'association.

ASSOCIATION PATRIMOINE HISTOIRE ET SOUVENIRS DE SAINT-BRÈS

Cette association Jean Louis Borrelly l'a créée en 2018 afin d'une part de pouvoir déposer les recherches qu'il effectue depuis près de 20 ans sur l'histoire de Saint-Brès sur un fonds d'archives afin qu'il soit consultable par tous ceux qui le souhaitent, et dans un deuxième temps réunir autour de lui dans une association toutes les personnes intéressées par l'histoire et les souvenirs du village.

A ce jour, **une bonne quarantaine de personnes nous ont rejoints**, le bureau de l'association se compose comme suit, **président Jean Louis Borrelly, secrétaire Jean-Luc Meffre, trésorier Christian Arnault.**

L'année 2020 avait bien commencé avec deux conférences de Jean Louis Borrelly sur l'histoire du village, mais le Covid 19 est arrivé stoppant notre élan, mais soyez rassurés tout est prêt pour reprendre dès que les conditions sanitaires vont nous le permettre.

Encore de nombreux documents de la commune à dépouiller, compoix de 1599, anciennes délibérations du conseil municipal, etc..., **nous espérons lors d'une prochaine réunion trouver des volontaires pour se lancer dans ce travail.**

Bonne et heureuse année 2021 à tous.



LE FOUR À CHAUX DE VINÇONNET



CLUB TIR DÉTENTE

L'épidémie de Covid étant ce qu'elle est, la quasi-totalité des rencontres ont été annulées en 2020. **Nous avons pu reprendre nos activités en respectant des mesures sanitaires importantes, quatorze semaines de confinement, ça marque !** Pas de bourse aux armes, pas de repas estival, pas de castagnade, pas de compétition ; **nos espoirs se tournent vers la galette des rois.**

Les entraînements des policiers municipaux des communes environnantes ont pu se dérouler ainsi que ceux des agents ONF-Occitanie qui se sont formés au maniement de leurs armes de service.

Au sein de l'association où règne une ambiance de camaraderie et de respect de l'autre, les dirigeants gèrent la sécurité et les finances en bons pères de famille.

Nous souhaitons à vous tous et votre famille, une bonne année et une bonne santé.



VUE AÉRIENNE STAND DE TIR

AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-BRÈS

Cette année les **chasseurs de faisans et de perdreaux ont eu 4 lâchés**, représentant 160 pièces. Pendant ce temps-là, **l'équipe du gros gibier** prélevait un peu plus de **40 sangliers**.

On ne doit pas oublier les consignes de sécurité dites à chaque jour chassé et de bonnes pratiques qui s'imposent.

L'avenir de l'Amicale des Chasseurs de Saint-Brès est en péril par un manque de chasseurs Saint Brésiens...

L'Assemblée Générale est prévue pour mars 2021, à l'ancienne mairie et le renouvellement du Bureau est prévu pour avril 2021.

De Marinis Nicolas - Président.



SENIORS

DISTRIBUTION D'UN COLIS GOURMAND AUX AÎNÉS

Devant les contraintes liées à la Covid 19, les membres du C.C.A.S ont été contraints de supprimer avec regret, le traditionnel repas des Aînés qui devait se tenir courant janvier 2021 à la salle des Oliviers.

En remplacement de cette prestation, un colis gourmand a été confectionné par les Ets du Caveau de la Tour. A noter que ce colis a été offert aux Aînés de 65 ans et plus qui le désiraient et qui résidaient sur la commune au 1^{er} janvier 2020.

En espérant que l'année prochaine, nous puissions à nouveau réaliser le traditionnel repas des Aînés.





OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT SENSIBILISATION DES ADMINISTRÉS

RAPPEL DES RÈGLES

Si votre habitation se situe à une distance inférieure à 200 m d'un espace sensible de plus de 4 ha (bois, landes, maquis, garrigues, plantation, reboisement, vous êtes tenu de respecter les obligations légales de débroussaillage

L'arrêté préfectoral n°2013008-0007 du 8 janvier 2013. Fixe les modalités de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires.

En zone urbaine : le propriétaire du terrain doit débroussailler l'intégralité de sa parcelle.

En zone non urbaine le propriétaire doit débroussailler et maintenir en état débroussaillé sur une profondeur de **50 m** autour de son habitation et constructions, chantiers et installations de toute nature.

Les voies d'accès privées doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et ses accotements de manière à laisser un gabarit de sécurité de 5 m.

ATTENTION, le débroussaillage de **50 m** doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de la propriété, les travaux peuvent s'étendre sur là ou les parcelles voisines.

La profondeur de 50 m est calculée à partir de chaque côté de bâtiment pour une construction ou de chaque point de la limite du chantier ou de l'installation de toute nature.

Précision : le maire peut porter par arrêté cette profondeur de 50 à 100 m en cas de risque fort ou d'enjeux importants difficiles à protéger tels les campings, les aires de stationnement de caravanes ou les aires d'accueil du public.

SANCTIONS

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral concernant les obligations légales de débroussaillage autour des habitations et de leur accès sont passibles d'une amende **5e classe ou de 4e classe** selon le terrain en cause.

Nota : Un propriétaire qui n'a pas réalisé ses obligations de débroussaillage légales peut se voir mise en demeure par le maire de sa commune de les réaliser. Si la mise en demeure n'est pas respectée, la commune pourra pourvoir d'office aux travaux aux frais du propriétaire. Une amende d'un montant maximal de **30 euros par mètre carré non débroussaillé** peut alors être prononcée.

RÈGLES SUR L'EMPLOI DU FEU

INTERDICTION

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets).

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie de cyprès, sont concernés par cette interdiction permanente.

DÉROGATION

Cette dérogation s'applique uniquement au brûlage des déchets verts issus du débroussaillage réglementaire, dès lors qu'aucun autre moyen d'élimination des rémanents de coupe facilement n'est accessible facilement (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts) et à condition que l'incinération s'effectue à une distance minimale de **200 m de bois et forêt**. Arrêté du 31/08/2012 relatif à l'emploi du feu

Cette dérogation est accordée aux propriétaires des terrains et leurs occupants dans le but de leur faciliter le respect de l'obligation de débroussaillage lorsqu'elle s'impose à eux.

OBLIGATIONS LÉGALES NETTOYAGE DES RUISSEAUX



Selon l'article L. 215-14 du code de l'Environnement :

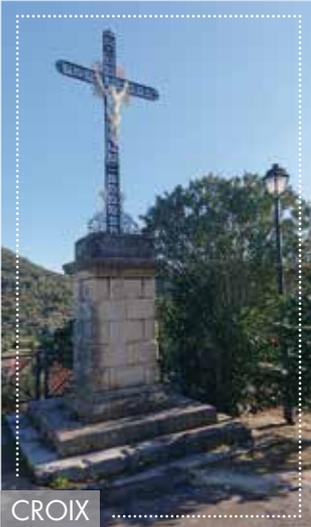
"L'entretien régulier a pour objet de :

- permettre l'écoulement naturel des eaux
- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique :

- par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non
- par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Le riverain doit également assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques."

Votre Village



CROIX



L'ÉGLISE



RUE DE L'ÉGLISE



HAUT DU CHEMIN NEUF



CHEMIN DE LA POMMIÈRE



LAVOIR



ZOOM DU LAVOIR



LE MERDAREL



RUE DE L'ÉGLISE

Découvrez ou (re)découvrez le Village de Saint-Bès.

Vous pourrez admirer son église avec abside du XIII^{ème} siècle, faire une halte auprès du lavoir (18^{ème} siècle) témoin des lessives d'antan.

Vous pourrez traverser le petit pont qui enjambe le ruisseau et découvrir le chemin de la filature avec l'ancienne magnanerie.